

L'avantage de l'éducation, en termes de rémunération, peut inciter les individus à poursuivre des études supérieures. Dans tous les pays de l'OCDE, la rémunération annuelle est d'autant plus forte que le niveau d'études atteint est élevé. En Hongrie, en 2006, la rémunération annuelle moyenne des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur était plus du double de celle des titulaires d'un diplôme du deuxième cycle du secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non supérieur. Après la Hongrie, les pays où la rémunération relative est la plus élevée sont la République tchèque (183 %), le Portugal (177 %) et les États-Unis (176 %). Ces écarts sont généralement plus faibles dans les pays nordiques (129 % en Norvège, 126 % en Suède et 125 % au Danemark), suivis de la Nouvelle-Zélande (115 %).

Dans beaucoup de pays de l'OCDE, les écarts de rémunération entre les diplômés de l'enseignement supérieur et ceux du deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont généralement plus prononcés que les écarts entre les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et ceux du premier cycle du secondaire ou des niveaux inférieurs. Là encore, les pays nordiques font exception, mais c'est aussi le cas de l'Australie, de la Belgique, du Canada, de l'Espagne et de la Nouvelle-Zélande.

Au cours de la dernière décennie, c'est en Nouvelle-Zélande (-4.4 %) et en Espagne (-2.6 %) que les écarts de rémunération entre les travailleurs ayant fait des études supérieures et ceux possédant un niveau d'études du deuxième cycle du secondaire, ou post-secondaire non supérieur ont le plus diminué. C'est-à-dire, l'avantage salarial des travailleurs hautement qualifiés a diminué par rapport à celui des travailleurs moyennement qualifiés. La tendance est l'inverse en Turquie, en Italie, en Autriche, en Pologne, en Hongrie, en Allemagne et en Irlande où l'avantage salarial des travailleurs hautement qualifiés a progressé à un rythme annuel moyen oscillant entre 2.6 % et 8.1 %.

À niveau d'études égal, les écarts de rémunération entre hommes et femmes demeurent sensibles dans tous les pays de l'OCDE. En Italie, en Allemagne, aux États-Unis et en Autriche, les femmes possédant un niveau d'études supérieur ont un salaire inférieur d'au moins 40 % à celui de leurs homologues masculins. L'écart est plus réduit en Belgique (22 %), au Luxembourg (25 %), en Espagne (22 %) et en Turquie (22 %). Il convient toutefois d'user de prudence dans l'interprétation de ces chiffres, du fait que les données relatives aux rémunérations de la plupart des pays comprennent le travail à temps partiel, une caractéristique importante de l'emploi féminin.

#### La mesure des rémunérations par niveau d'éducation

Au niveau international, les niveaux d'études atteints sont mesurés selon la Classification internationale type de l'éducation de 1997 (CITE 97).

Les rémunérations s'entendent avant paiement de l'impôt sur le revenu sauf pour la Belgique et la Corée.

Les données sur les rémunérations pour la République tchèque, la Hongrie, le Luxembourg, la Pologne et le Portugal ne prennent pas en compte le travail à temps partiel. Les données de la Hongrie, du Luxembourg, de la Pologne et du Portugal excluent également l'emploi pendant une partie de l'année ou le travail saisonnier.

La durée de la période de référence est d'une semaine pour l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni, et d'un mois pour la Belgique, la France, la Hongrie, l'Irlande et le Portugal. Pour l'Allemagne, l'Autriche, le Canada, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, la République tchèque et la Suède, il s'agit de l'année civile, et pour la Corée, les États-Unis et la Suisse, d'une autre période de 12 mois.

#### Source

OCDE, données brutes pour *Regards sur l'éducation 2008*.

#### Pour en savoir plus

OCDE (2008), *Regards sur l'éducation 2008 : Les indicateurs de l'OCDE*, OCDE, Paris, [www.oecd.org/edu/rse2008](http://www.oecd.org/edu/rse2008).

OCDE et Eurostat (1995), « Manuel sur la mesure des ressources humaines consacrées à la science et à la technologie – Manuel de Canberra », document de l'OCDE en diffusion générale, OCDE/GD(95)77, [www.oecd.org/dataoecd/34/0/2096025.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/34/0/2096025.pdf).

#### Notes des graphiques

La population considérée est celle des 24-65 ans.

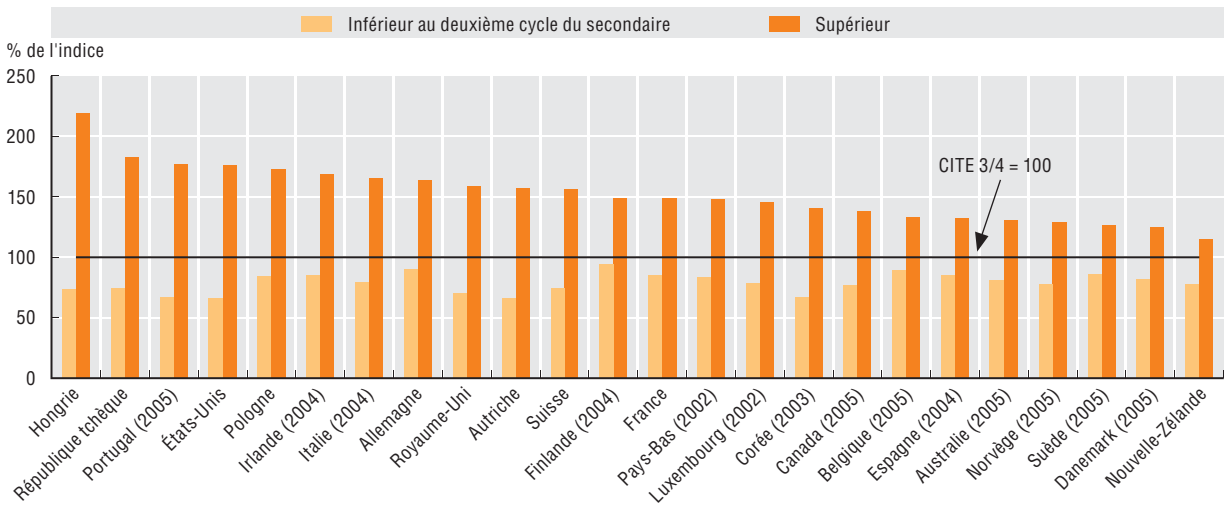
L'évolution des écarts de rémunération se calcule ainsi :

$$\left[ \left[ 1 + \frac{|100 - \text{indice final}| - |100 - \text{indice initial}|}{100} \right]^n - 1 \right] \times 100 ;$$

où n est égal à la différence entre la première et la dernière année.

### Rémunération relative, par niveau d'études atteint, 2006

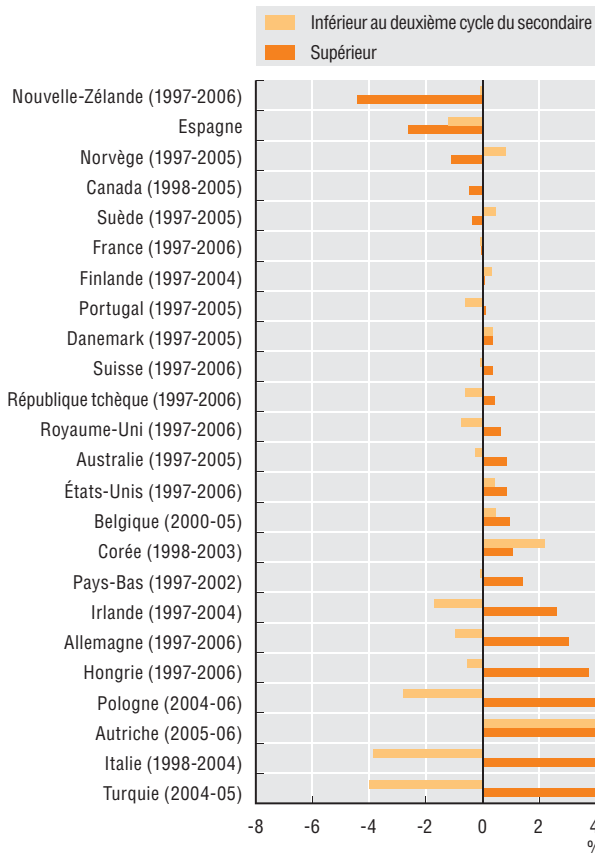
Deuxième cycle du secondaire ou post-secondaire non supérieur = 100



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/784748365810>

### Évolution des écarts de rémunération (par comparaison avec les travailleurs de niveau CITE 3/4)

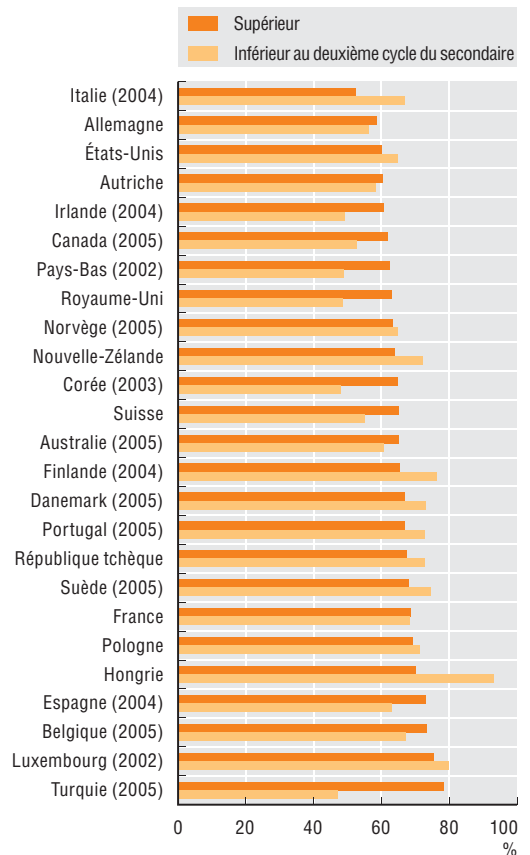
Taux de croissance annuel moyen



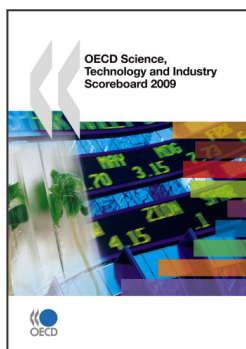
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/784763214217>

### Écarts de rémunération entre les hommes et les femmes, 2006

Rémunération annuelle moyenne des femmes en pourcentage de celle des hommes



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/784778341548>



Extrait de :  
**OECD Science, Technology and Industry  
Scoreboard 2009**

Accéder à cette publication :

[https://doi.org/10.1787/sti\\_scoreboard-2009-en](https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2009-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2010), « Rémunération, par niveau d'éducation », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2009*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/sti\\_scoreboard-2009-60-fr](https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2009-60-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).